



## DOSSIER DE PRESSE

# Engagement pour le **renouveau** **du bassin minier du** **Nord et du Pas-de-Calais**



**Édouard Philippe, Premier ministre**  
confirme la mobilisation de l'État pour le  
renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Contact presse :

Préfecture de la région Hauts-de-France  
Service régional de la communication interministérielle  
12, rue Jean sans Peur  
CS 20003 - 59039 LILLE cedex  
Tél : 03 20 30 52 50  
Courriel : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)



Edouard Philippe, Premier ministre, s'est rendu ce 22 février 2018 à Pecquencourt et à Douai (Nord) pour rencontrer les acteurs du renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais et leur confirmer la mobilisation de l'État à leurs côtés.

Le 7 mars 2017, en présence du Premier ministre Bernard Cazeneuve, l'ensemble des collectivités publiques avait en effet partagé la volonté de transformer en 10 ans (2017-2027) ce territoire encore marqué par les conséquences économiques et sociales de l'arrêt de l'extraction du charbon et de la crise industrielle, pour améliorer les conditions de vie de ses habitants, et pour lui redonner de l'énergie, du mouvement, de la fierté.

Le Premier ministre a rencontré l'ensemble des présidents des collectivités partenaires signataires, il y a un an, de l'engagement pour le renouveau du bassin minier : Xavier Bertrand, président du Conseil régional Hauts-de-France, Jean-René Lecerf, président du Conseil départemental du Nord, Jean-Claude Leroy, président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et les présidents des 8 établissements publics de coopération intercommunale de ce territoire, Christian Poiret, président de la Communauté d'agglomération du Douaisis, Laurent Degallaix, président de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, Alain Bocquet, président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, Christophe Pilch, président de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, Sylvain Robert, président de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, Alain Wacheux, président de la nouvelle Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, Frédéric Delannoy, président de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et Pierre Georget, président de la Communauté de communes Osartis Marquion. Toutes ces collectivités ont, depuis le printemps 2017, pris des délibérations qui précisent ce à quoi elles s'engagent elles aussi.

Accompagné de Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, et de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, le Premier ministre a souhaité se rendre compte sur le terrain de la qualité qui peut être atteinte dans la réhabilitation des logements et l'aménagement de l'espace public.

Il a ainsi visité, à Pecquencourt, la cité Lemay et ses abords, où a été conduite une vaste opération de réhabilitation de logements et de recomposition des espaces et équipements publics. Il a pu constater sur place les effets positifs de ces investissements, pour l'attractivité des lieux comme pour la qualité de vie et le pouvoir d'achat des habitants.

A l'Hôtel de ville de Douai, Edouard Philippe a pu échanger avec les élus et les associations de l'ensemble du bassin minier sur quatre thèmes qui mobilisent son Gouvernement depuis sa composition : le développement économique, la formation pour l'accès à l'emploi, la jeunesse, l'émancipation par la culture.



# 1. Cinq initiatives majeures portées par l'État ont abouti en 2017

## Deux mesures d'ordre législatif :

- la mesure législative d'allègement fiscal pour les entreprises qui se créent entre 2018 et 2020 sur environ 150 communes du bassin minier. Ces communes regroupent plus d'un million d'habitants, au titre des « bassins urbains à dynamiser » (loi de finances rectificative) ; les entreprises qui s'y créeront bénéficieront d'allègements de l'impôt sur les sociétés, de la taxe foncière, de la contribution foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sous conditions d'activité et de recrutement dans ce bassin urbain ;
- la décision de dégager dès 2018 une première tranche de 10 M € sur les 100 M € que l'État s'est engagé à apporter sur 10 ans pour la réhabilitation énergétique des logements miniers (loi de finances initiale 2018) ;

## Quatre autres mesures marquent la priorité accordée au bassin minier dans les politiques de l'État :

- la mobilisation, dès 2017, de 4,5 M € pour l'insertion par l'activité économique (IAE), mesure prévue annuellement pour la durée de l'engagement : sur ce territoire où le taux de chômage de longue durée avoisine les 52 %, l'IAE constitue une réponse plus appropriée que les contrats aidés, du fait de leur pérennité et de l'accompagnement proposé. Depuis le printemps 2017, 140 postes en équivalent temps plein (ETP) ont pu être créés et 13 projets de parcours vers l'emploi dans des filières d'avenir, soutenus (éco-construction notamment) ;
- la nomination d'un délégué interministériel, Alain Neveü, effective depuis le 24 octobre. Il a pu notamment relayer les efforts déployés par le ministère chargé du logement pour conforter les capacités à agir du principal bailleur du territoire, Maisons et Cités (65 000 logements).
- cet effort a, de plus, été appuyé par des décisions exceptionnelles favorables aux investissements sur une dizaine d'équipements sportifs prises par le Centre national pour le développement du sport à hauteur de 4,4 M €.
- Par ailleurs, 10 M € ont pu être consacrés au soutien de projets d'investissements du territoire par les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais, en amorce du Fonds stratégique d'investissement inscrit à l'engagement pour le renouveau du bassin minier.



Comité de pilotage pour le renouveau du bassin minier à Oignies, le 5 février 2018  
© Préfecture du Nord

## 2. Pour chaque axe de l'engagement signé en mars 2017, de premières réalisations ont été concrétisées dès 2017

### 2.1- Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique

#### Faciliter la mobilité des biens et des populations :

■ Deux opérations routières importantes pour le quotidien des habitants ont bénéficié d'une forte accélération, dans le Pas-de-Calais :

- les travaux sur la RN17, reliant Lens à la préfecture de département (Arras) ont démarré le 7 novembre 2017 ;
- La jonction entre l'A21 (rocade autoroutière du Bassin Minier) et la RD301 (axe structurant de la partie ouest du bassin minier) : par une convention de financement entre l'État et le Conseil départemental du Pas-de-Calais signée en août, les travaux ont démarré en septembre 2017.



Démarrage des travaux sur la RN 17 © DREAL Hauts-de-France

■ Deux projets ambitieux de pôles multimodaux ont été cofinancés par l'État :

- L'Ecopôle Gare de Libercourt (Pas-de-Calais, CA Hénin Carvin) - phase 1 : cette opération, d'un coût de 638 600 € HT, bénéficie du soutien de l'État via le FNADT à hauteur de 500 000 € (78,30%).

Elle consiste en l'acquisition de fonciers permettant la création de ce projet de pôle multimodal sur 7 hectares (dont l'accès au Bus à haut niveau de service - BHNS) qui concourt à la reconquête de friches urbaines, industrielles et ferroviaires au cœur de quartiers prioritaires et aux portes de la Métropole européenne de Lille (18 mn de Lille en TER).

La fin de réalisation des travaux est estimée à 2020 et ce projet fera l'objet d'un nouveau soutien de l'État à hauteur de 500 000€ en 2018 pour sa phase 2 (FNADT).



Ecopôle de la gare de Libercourt © www.libercourt.com

- L'aménagement du pôle multimodal de la gare de Béthune (Pas-de-Calais, CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane) - phase 1 :

Cette opération d'un coût de 1 700 000€ reçoit le soutien de l'État via la DSIL à hauteur de 367 065 € (soit 21,59 %).

Elle consiste en un projet de renouvellement urbain associant le traitement d'espaces publics avec différents domaines d'intervention (mobilités, activités, habitat, cadre de vie) et concourt à la suppression de friches urbaines.



Aménagement du pôle multimodal de la gare de Béthune

## Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte :

- L'ADEME a accompagné les territoires dans leurs démarches contractuelles :

- Le Pôle Métropolitain de l'Artois (Pas-de-Calais) dans l'élaboration de sa feuille de route pour la transition énergétique ;
- la Communauté d'agglomération Lens-Liévin (Pas-de-Calais) dans son Contrat d'objectifs territorial pour la Troisième révolution industrielle, démarche que l'ADEME cofinance pour le compte de l'État avec le Conseil régional au travers notamment du Fonds d'accélération pour la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).



Développement de l'énergie photovoltaïque dans le bassin minier  
© Préfecture du Nord

## Faire du bassin minier un territoire de développement de la ville intelligente

- Deux projets forts ont été accompagnés par l'État, dans le Pas-de-Calais :

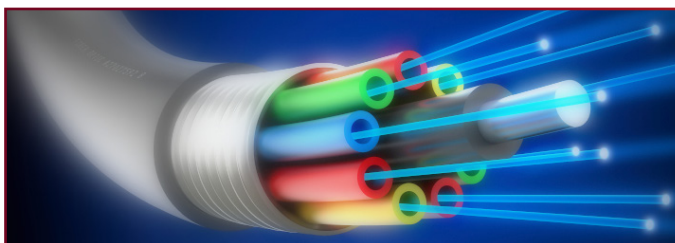
- Le renforcement et le déploiement de la fibre optique communautaire sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin :

Cette opération, d'un coût de 528 900€ bénéficie d'un soutien de l'État via la DSIL à hauteur de 423 120€ (soit 80%).

Elle consiste en la fermeture d'une boucle optique entre Carvin et Oignies, ainsi que dans le renforcement du réseau existant et la desserte de nouvelles ZAE et bâtiments publics.

- L'Écoquartier des Alouettes à Bruay-la-Buissière :

D'un coût de 1 372 755 €, cette phase reçoit le soutien de l'État via la DSIL à hauteur de 723 562€ (soit 52,71%). Cet écoquartier sur 11 hectares de friches industrielles, minières et ferroviaires au cœur de la ville de Bruay-la-Buissière vise à diversifier l'offre résidentielle, compléter l'offre d'activités économiques et de services ainsi que valoriser l'image du territoire par une exigence de qualité dans sa réalisation.



## 2.2- Redonner du mouvement au territoire

### Favoriser le développement d'activités économiques

■ Outre le dispositif de bassins urbains à dynamiser présenté plus haut, ont été soutenus trois projets de développement économique dans le département du Nord :

- L'extension du terminal à conteneurs Escaut Valenciennes Terminal sur le quai public de Bruay-sur-Escout/Saint-Saulve, porté par la CA Valenciennes Métropole (CAVM) : Afin de désengorger le terminal actuel et d'être en mesure de traiter de nouveaux trafics importants, la CAVM a réalisé l'aménagement d'une zone de stockage de conteneurs vides jouxtant le terminal actuel. En permettant le traitement de nouveaux volumes liés à la production sucrière destinés à l'exportation, cet aménagement rayonne au-delà des frontières de l'arrondissement et du bassin minier, en lien avec TEREOS et le Port de Dunkerque.

De plus, la réalisation de cette opération générera des trafics nouveaux attendus tant de constructeurs automobiles (Toyota, PSA Hordain) ou de grandes enseignes telles Decathlon.

Le coût de l'opération s'est élevé à 703 753€ HT, le financement octroyé par l'État à 500K€ (FNADT) soit 71,05%.



Lancement officiel de l'extension du terminal à conteneurs Escaut Valenciennes Terminal, le 29 novembre 2017 © Préfecture du Nord

- L'aménagement du parc de l'Hermitage à Lambres-lez-Douai pour y accueillir 3 bâtiments logistiques, sous maîtrise d'ouvrage de la CA de Douai (CAD) La CAD a pris la maîtrise foncière de 70 hectares délaissés par l'usine RENAULT. Le projet d'aménagement du parc comprend deux secteurs : l'un dédié à de grands projets logistiques permettant d'accueillir des bâtiments de 130 000, 36 000, 24 000 m<sup>2</sup>, l'autre, destiné à des projets industriels ou artisanaux sur des emprises foncières de taille plus restreinte.

Cette opération vise à favoriser le développement d'activités économiques, notamment dans les secteurs de pointe (développement du territoire en plateforme logistique et e-commerce).

Le soutien de l'État via la DSIL à hauteur de 200 k€ a permis de boucler le plan de financement de ce projet de 2,5 M € HT.

- l'installation à Pecquencourt de l'office du tourisme de la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Le projet consiste à réhabiliter une ancienne pharmacie minière datant des années 1970, ainsi que deux garages, afin de redynamiser le quartier en y installant une nouvelle activité économique liée à la promotion touristique et à l'animation du territoire.

Le bâtiment accueillera non seulement l'EPIC communautaire Tourisme, mais également une salle d'expositions temporaires, un espace de magasins éphémères, une salle de réunion ainsi qu'un espace de restauration et sa cuisine, et également un garage disposant d'une flotte de vélos et d'un atelier de réparation.

Cette opération se situe au cœur de cités minières inscrites au Patrimoine mondial de l'Unesco (Lemay et Sainte-Marie), qui ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation remarquable au titre de l'ANRU. La rénovation de ce bâtiment et les activités accueillies permettront de transformer durablement le cadre de vie des personnes qui y résident.

Le coût éligible des travaux s'élève à 514 138€ HT, le financement par l'État au titre de la DSIL, à 269 406€ soit 52,40%.



Réhabilitation de la cité minière Lemay © Claire K.

## Développer tous les usages du numérique

- L'Espace Numérique de Travail (ENT) des écoles maternelles publiques du bassin minier (départements du Nord et du Pas de Calais) :

Avec 110 000 élèves usagers dans 890 écoles équipées, c'est à ce jour le plus grand projet de déploiement d'un ENT du 1er degré en France, fruit d'un partenariat entre l'État (Rectorat) et les collectivités territoriales.

Il offre un véritable outil numérique collaboratif aux équipes éducatives, aux élèves et à leurs familles, aux collectivités et aux partenaires de l'école, dans un environnement sécurisé, protecteur des données personnelles des usagers, qui s'articule parfaitement avec l'ENT en usage dans les collèges et lycées publics de l'académie.



Déploiement des espaces numériques de travail  
© www.ludovia.com

C'est aussi un puissant outil d'individualisation des parcours des élèves, d'accès aux ressources pédagogiques, culturelles et citoyennes et de valorisation des actions éducatives.

Une collaboration partenariale est déjà en cours avec la Mission Bassin Minier, dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec des enjeux éducatifs forts (classes UNESCO en particulier), privilégiant l'ouverture à l'international, priorité forte de l'académie de Lille.



## Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen

Outre la mesure phare que constitue le renforcement de l'insertion par l'activité économique, trois réalisations sont à mettre en avant :

- Le Campus des métiers et des qualifications « Bâtiments et systèmes énergétiques intelligents 3.0 »:

Ce Campus intègre les ambitions fortes de la région dans un domaine d'avenir, les réseaux électriques intelligents, les systèmes énergétiques locaux et leur interconnexion, liés à la construction ou à la réhabilitation de bâtiments, dans lequel le bassin minier apparaît comme chef de file sur le champ de l'éco-construction et de l'habitat durable.

Ce campus intégrera sur son territoire près de 7000 apprenants au travers de 20 formations de niveau V, 27 formations de niveau IV, 21 formations de niveau III, 8 formations de niveau II et 11 formations de niveau I dans les filières de l'étude, la construction et la maintenance des bâtiments, des systèmes énergétiques et climatiques, des systèmes numériques, de l'électrotechnique et des énergies.

Autour du Lycée Jacques Le Caron d'Arras, 12 autres lycées, 2 universités et 4 écoles d'ingénieurs, 5 pôles de compétitivité et de recherche, de nombreux acteurs du monde économique sont associés, pour une offre de formation cohérente de Bac+3 à Bac+5 avec tous les statuts de formation.



- Le doublement des clubs jeunes de Pôle emploi :

Le nombre de clubs jeunes a été doublé sur le bassin minier en 2017 : aux 2 clubs existants de Béthune et Lens, dans le Pas-de-Calais, Pôle emploi a ajouté, dans le Nord, 2 nouveaux clubs, à Anzin et Denain. Sur l'année, ce sont 200 jeunes qui ont ainsi bénéficié de cet accompagnement de proximité qui garantit un taux élevé de sorties positives.

- Le déploiement de la prestation de suivi dans l'emploi par Pôle emploi :

130 demandeurs d'emploi ont pu en bénéficier sur l'année 2017. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner l'employeur et son nouveau salarié, dans les premiers mois de contrat, pour faciliter l'intégration de celui-ci au sein de l'entreprise. Cette offre de service a permis de maintenir 77% des nouveaux salariés dans leur poste.

## 2.3- Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie

### Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels

- L'installation d'une micro-folie à Denain (CA de la Porte du Hainaut)

Conçues par l'architecte Bernard Tschumi et inspirées des Folies du Parc de la Villette, les micro-folies participent de la démocratisation de la culture : elles abritent un musée numérique que l'on peut visionner gratuitement sur écran géant, un fablab (lieu qui favorise la création), un espace scénique ou encore un café (espace de rencontres).

A Denain, la micro-folie est installée à la médiathèque Jacques Prévert. Elle a bénéficié de 50 000€ de crédits État (DRAC).

- L'implantation d'une signalétique physique pour valoriser le patrimoine Unesco, à l'initiative de la CA Valenciennes métropole

Les deux communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la CAVM, en lien avec leurs offices de tourisme ont souhaité développer de nouveaux outils de médiation et d'orientation destinés aux publics touristiques et aux habitants, sur leurs patrimoines et atouts respectifs, notamment le patrimoine minier UNESCO.

Cette forte mobilisation des élus dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier permet également de prendre en compte les nouveaux enjeux du numérique et de leur usage par ces différents publics. Ainsi, au-delà d'une signalétique touristique commune sur ces patrimoines, des outils numériques innovants seront déployés (outils ludiques embarqués 3D, 360°, mais aussi de signalisation et de médiation in situ tels que totems, hologrammes,...).

Ce projet chiffré à 273 520€ HT a bénéficié d'un financement de l'État par la DSIL de 80K€, soit 29 %.



Mise en place d'une signalétique visant à valoriser l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO  
© Préfecture du Nord

## Améliorer la santé des habitants

Deux initiatives sont à souligner :

- Le Centre national pour le développement du sport a attribué en 2017 4,4 M € de subventions exceptionnelles pour la construction ou la réhabilitation des équipements sportifs suivants dans le bassin minier :

- Valenciennes : centre aquatique
- Leforest : piscine
- Anzin : salle multisport et gymnastique
- Carvin : centre aquatique
- Courrières : salle multisport
- Douai : club d'aviron
- Béthune : salle multisport de badminton.

- Le Programme national pour l'alimentation, porté par le ministère de l'agriculture, a primé en 2017 plusieurs projets du bassin minier :

- un guichet unique par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Carvin, permettant de mieux identifier et accompagner les personnes pouvant bénéficier de l'aide alimentaire.



Construction ou réhabilitation d'équipements sportifs dans le bassin minier  
© www.lenageur.com

- Le projet alimentaire territorial de la CA de Douai
- Le projet alimentaire territorial de la CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Par ailleurs, d'autres projets ont été sélectionnés pour une mise en œuvre prochaine :

- Une épicerie sociale itinérante portée par l'association « Du miel sur mes tartines » ;
- Le déploiement du dispositif « Plaisir à la cantine » dans plusieurs collèges du bassin minier ;
- Le déploiement du programme « Vivons en Forme » (VIF) sur une commune ciblée spécifiquement dans le bassin minier.

## 2.4- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire

### Apaiser les plaies du passé.

A deux échelles différentes, deux sites emblématiques ont connu une accélération du traitement de leurs cicatrices :

#### ■ Sur l'ancien site de Metaleurop (Pas-de-Calais, arr. Lens) :

- l'ADEME a élargi le dispositif d'indemnisation permettant aux particuliers-propriétaires dans le périmètre du projet d'intérêt général (PIG) Metaleurop de bénéficier d'une prise en charge financière à 100% de la dépollution de leurs parcelles dans le cadre d'une demande d'occuper les sols. Financement de 120 000€ annuels sur une période de 3 ans.
- Ce territoire fait par ailleurs l'objet d'un investissement exceptionnel de la part de la DRAAF, qui conduit en partenariat ouvert un programme de valorisation des sols agricoles pollués, par le développement de filières agricoles non alimentaires. Il comprend l'encadrement sanitaire des productions, l'accompagnement foncier des agriculteurs concernés et des projets, le développement de filières agricoles non alimentaires.

Ces filières agricoles non alimentaires en développement sont notamment fondées sur la bioénergie et les biomatériaux, avec un projet structurant de méthanisation agricole, ainsi que des filières fondées sur les cultures de miscanthus, de chanvre industriel et de cultures productrices d'huiles essentielles.

■ A Bruay-la-Bussière, plusieurs maisons construites sur un talus surplombant un ancien cavalier minier, rue des Festeux, menaçaient ruine ; la complexité des règles de propriété et de responsabilité s'y appliquant, ainsi que le coût, avaient longtemps bloqué tout règlement ; en décembre 2017, une convention entre l'État, la commune et l'Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais a apporté une solution financière et technique.



Culture de miscanthus sur l'ancien site de Metaleurop  
© Préfecture du Nord

### Assurer le pilotage général de la démarche

- entre mars et juillet 2017 : 1er cycle de réunions thématiques hebdomadaires de coordination inter collectivités pour éclairer leurs prises de délibérations
- nomination par décret, le 26 octobre 2017 d'Alain NEVEÛ, délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.
- constitution en cours de son équipe.

# Engagement pour le **renouveau** du **bassin minier du** **Nord et du Pas-de-Calais**



[www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france)

 [prefetnord](#)  [prefet59](#)